



Vols de bagages à l'aéroport

Par **stefoleron**, le **31/05/2009** à **21:44**

Bonjour,

J'ai été victime (comme beaucoup) d'un vol de bagages à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle le mois dernier. J'ai déposé plainte et l'affaire est en cours. Air France (en l'occurrence) m'a déjà remboursé 200 € pour des affaires pour lesquelles je n'avais pas de facture (d'après estimation). Ils considèrent qu'il s'agit là d'un geste commercial...

J'attends encore le remboursement de 250 € pour un appareil photo numérique (avec facture cette fois). On ne me donne aucune date à cet égard.

Comment faire pour accélérer la procédure ?

Est-il exact (comme Air France me l'a dit) qu'ils ne sont pas responsables du contenu des bagages ?

Peut-on parler de geste commercial comme ils l'ont fait ?

Merci.